

LA GESTION POLITIQUE DES MASSACRES DE CILICIE

Raymond Kévorkian

L'une des premières prises de position du gouvernement ottoman concernant les massacres de Cilicie a consisté à minimiser le nombre des victimes, pour finalement s'aligner sur des chiffres voisins de ceux annoncés par les milieux arméniens et internationaux. On devine aisément que sa volonté affichée de dissimuler l'étendue des pertes humaines visait avant tout à maintenir valide la thèse officielle d'émeutes incontrôlées ayant fait un nombre limité de victimes dans les deux camps. Ses déclarations officielles, reprises dans une bonne partie de la presse ottomane, avaient du reste convaincu l'opinion publique, habituée à voir ce rôle dévolu aux Arméniens, que les principaux responsables des «troubles» étaient ces derniers. Il s'est donc trouvé fort peu d'hommes politiques ottomans pour exiger que la lumière soit faite sur l'affaire cilicienne, si ce n'est la dizaine de députés arméniens du parlement ottoman et une poignée de députés turcs et grecs qui, nous allons le voir, ont fait preuve d'un certain courage dans un environnement ouvertement hostile.

Alors que l'implication des autorités civiles et militaires locales dans les massacres de Cilicie est connue, le rôle effectif du gouvernement ou des groupes politiques s'y rattachant, comme le Comité Union et Progrès, mérite d'être examiné afin de vérifier si ces violences ont été suscitées localement ou inspirées par des ordres venus du centre. Ce qui revient à soulever la question clé de la responsabilité du pouvoir dans ces événements et, dans son prolongement, des commanditaires éventuels de ces crimes.

Véritables représentants de leur millet devant les autorités, les députés arméniens au parlement ottoman avaient là une tribune pour exprimer l'indignation de leur nation contre ces nouvelles violences et exiger des éclaircissements après les accusations faisant d'eux les responsables de leur propre massacre. Les accusations portées contre les Arméniens durant la période antérieure aux massacres — provocations et préparatifs secrets pour reconstituer un «royaume arménien de Cilicie» — peuvent avoir pour origine une mauvaise interprétation de l'attitude des Arméniens de Cilicie depuis le rétablissement de la Constitution. On peut tout aussi bien mettre sur le compte de l'héritage hamidien l'agressivité et la violence qui se sont alors exprimées à l'égard des Arméniens. On peut enfin imaginer que le monde tribal en mutation que constituait la Cilicie était traversé par des courants antagonistes menés par des hommes désireux d'asseoir localement leur pouvoir. Si tous ces paramètres sont fondés, ils ne peuvent toutefois suffire à expliquer l'embrasement soudain de la Cilicie le 14 avril 1909. Au tournant du ^{xx}e siècle, aucun acte de cette ampleur ne pouvait avoir lieu sans un ordre venu, ou supposé venu, des plus hautes autorités de l'état ou, pour le moins, d'un des centres du pouvoir.

Le plus paradoxal est que, tout en minimisant la portée des événements et en faisant porter leur responsabilité sur les Arméniens, la classe politique turque, voire arménienne au début, a attribué ces massacres, tout comme la contre-révolution du 31 mars, à une conspiration ourdie par Abdülhamid et ses nostalgiques. Cette thèse est toutefois contredite par la situation effective du sultan, que les Jeunes-Turcs avaient progressivement isolé dans son palais de Yıldız en renvoyant une bonne partie de ses collaborateurs, en déplaçant ailleurs sa garde albanaise, réduisant ainsi sa capacité à maintenir en place ses réseaux et donc d'influer sur la situation politique intérieure. Même le P. Rigal, ce jésuite pragmatique, remarque que «l'auteur responsable de ces massacres est le même qui, treize ans auparavant, a immolé cent mille victimes et qui aujourd'hui, sentant le trône s'effondrer, a voulu, en tombant, faire disparaître de la terre ce

peuple trop vivace dont le nom lui était odieux».¹ Cette explication avait le mérite d'exempter la nouvelle classe politique issue de la révolution de juillet 1908 et de maintenir la crédibilité de sa volonté réformatrice.

Les premières réactions des autorités centrales

Compte tenu de la brièveté du cabinet Tevfik pacha, nommé le 18 avril et démissionnaire le 26 du même mois, il est clair que celui-ci n'a pas eu le temps de prendre en main le pouvoir et encore moins de suivre le dossier cilicien. Ainsi que nous l'avons déjà souligné, c'est pratiquement le sous-secrétaire d'état à l'Intérieur, Adil bey, qui a géré le dossier et rendu compte des événements au grand vizir et au parlement ottoman, mais c'est Mahmud Şevket pacha qui a décidé d'envoyer des troupes en Cilicie. On ne peut donc pas porter de jugement sur le comportement du cabinet Tevfik et encore moins lui attribuer une quelconque responsabilité.

Au reste, le Parlement lui-même ne se saisit vraiment de l'affaire qu'au cours de sa séance du 2 mai 1909. Ahmed Rıza, qui préside de nouveau la chambre ottomane ce jour-là, ne trouve rien d'autre à faire que de lire le rapport qui lui a été adressé le 26 avril par le vali d'Adana révoqué, mais toujours en place. Usant d'un langage guère plus mesuré que dans ses premiers rapports, Cevad bey y écrit : « Nous avons appris de sources sûres que la responsabilité des derniers événements² incombe à quelques fedâi arméniens ». La réaction des députés arméniens, appuyés par quelques collègues turcs et grecs, est immédiate : ils soulignent tout d'abord que le rapport du vali est un tissu de mensonges, puis attaquent le sous-secrétaire d'état Haci Adil bey [Arda] auquel ils rappellent que le fameux télégramme qu'il a adressé à Cevad bey se contentait de lui recommander de veiller à la « protection des sujets étrangers » et de « rétablir le calme », ce qui, sous l'Ancien régime, signifiait « massacrez les Arméniens, mais ne touchez pas aux étrangers ».³ Nouvellement nommé, le ministre de l'Intérieur, Rauf bey, a laissé Adil bey, par ailleurs membre du Comité central jeune-turc, s'exprimer au nom du ministère. Prudemment, celui-ci se contente de déclarer que le grand vizir Hilmi pacha et le général Mahmud Şevket se sont concertés et ont décidé d'envoyer sur place une commission spéciale pour enquêter.

Le chef de file des députés arméniens, Krikor Zohrab, fait alors la déclaration suivante : " Il y a deux manières d'apprendre la vérité, soit par des mots, soit par des éléments matériels et des témoignages. Le conseiller [Adil bey] nous a lu les télégrammes du préfet d'Adana et du gouverneur de Cebelberek, comme s'il s'agissait de documents fiables. Il lui a été demandé combien de personnes avaient approximativement été massacrées, et ce conseiller tout-puissant⁴ qui est dix fois par jour en communication avec cette région, n'a pas été en mesure de nous donner l'information ». Dans un article publié dans *Le Temps*, le correspondant du quotidien parisien commente ainsi les débats au Parlement : « Au cours de la séance d'hier, une vive discussion s'est engagée sur les massacres d'Adana. Plusieurs députés, notamment les Arméniens, ont attaqué le gouvernement et demandé la mise en jugement de l'ex-vali. Le sous-secrétaire d'État à l'Intérieur a défendu le gouvernement : il a lu les télégrammes des autorités attribuant les troubles aux révolutionnaires arméniens et représentant partout les Arméniens comme les

1 Raymond H. Kévorkian, « Les Massacres de Cilicie d'avril 1909 », in R. H. Kévorkian, *La Cilicie (1909-1921)*, *Revue d'Histoire Arménienne Contemporaine* III (1999), p. 152.

2 Il évoque les seconds massacres d'Adana, qui sont en cours lorsqu'il écrit.

3 Kévorkian, « Les Massacres de Cilicie d'avril 1909 », *art. cit.*, p. 57, n. 59, et p. 152.

4 Il fait allusion au fait qu'il était alors, de facto, en charge du ministère de l'Intérieur.

agresseurs».⁵

Il est donc clair qu'au début du mois de mai, le gouvernement Hilmi pacha appuie toujours la thèse développée par ses hauts fonctionnaires. Une évolution de sa position, sans doute inspirée par les informations publiées dans la presse internationale et les notes verbales des puissances, est cependant perceptible lors de la séance parlementaire du 13 mai. Ce jour-là, il annonce aux députés qu'il a décidé d'envoyer en Cilicie, sous l'autorité du ministre de l'Intérieur, une commission d'enquête de quatre membres: deux Arméniens et deux musulmans, dont deux devront être fonctionnaires de l'état et deux députés. En conséquence, le gouvernement demande à l'assemblée de désigner en son sein deux parlementaires. Le débat qui s'en suit révèle toutefois qu'une partie de la représentation nationale est tout bonnement opposée à la formation de cette commission, qu'elle juge inutile. Elle finit néanmoins par élire un militant jeune-turc arménien, Hagop Babikian, et un autre député de ce parti, Şefik bey. Au cours de la séance parlementaire du 23 mai, ce dernier s'étant désisté, on suggère à Mehmed Talât d'accepter de le remplacer, mais celui-ci se déclare dans l'incapacité d'accepter l'offre et c'est finalement le député jeune-turc de Kastamonu, Yusuf Kemal, qui est élu. Durant la même séance, le président du Parlement, Ahmed Rıza, insiste sur le fait que «l'affaire d'Adana a donné lieu à une polémique avec les puissances européennes et le ministre des Affaires étrangères a quotidiennement des entrevues avec les ambassadeurs étrangers».⁶ Il exprime ainsi la préoccupation des autorités, soucieuses de garder une bonne image de marque en Occident, et donc contraintes de faire preuve d'une certaine transparence. C'est probablement plus pour répondre à ce souci que par respect pour les victimes arméniennes, que le gouvernement met en place la commission d'enquête.

C'est dans son discours programme, prononcé devant le Parlement le 24 mai 1909, que le grand vizir Hüseyin Hilmi s'exprime enfin sur la crise cilicienne. Sans jamais évoquer les points sensibles, il dresse un catalogue des mesures prises, comme la déclaration de l'état d'urgence dans la province et la mise en place de cours martiales à Adana, mais aussi à Marach et Ayntab. Il annonce aussi que l'acheminement sur place de dix brigades de soldats a permis de ramener le calme et que «les biens volés durant les événements sont progressivement récupérés et remis à leurs propriétaires» — les témoins indiquent qu'il s'agit de vieux pieux. Il rappelle enfin que pour évaluer le nombre des victimes et prendre la mesure de la responsabilité qui incombe notamment aux autorités locales, il a constitué une commission d'enquête composée de deux députés et de deux hauts magistrats, dont les conclusions serviront à la mise en jugement immédiate des coupables.⁷

Dès lors, le gouvernement et le Parlement ottomans ne font plus la moindre déclaration officielle, attendant les conclusions des rapports à venir de la commission d'enquête. En nommant deux députés jeunes-turcs réputés sûrs, l'ancien magistrat Hagop Babikian et l'avocat Yusuf Kemal, ainsi que deux hauts magistrats crédibles, Haroutiun/Artin Mosditchian et Fayk bey, le cabinet Hilmi pacha espère sans doute que ces hommes «responsables» vont livrer des conclusions dédouanant l'état et la classe politique turque favorable à la Constitution, et leur permettre de sortir ainsi blanchis de cette affaire aux yeux de l'opinion publique internationale. On ignore

5 Numéro daté du 3 mai 1909, p. 1, dans un article intitulé « La crise turque : les Arméniens se plaignent à la Chambre ».

6 Une traduction complète des minutes des séances du Parlement ottoman est publiée par la presse stambouliote du lendemain, notamment dans *Puzantion*, nos 3836 et 3837, datés des 24 et 25 mai, pp. 2-3 ; cf. aussi Hagop Terzian, *Կիլիկիոյ Աղէտը [La catastrophe de Cilicie]*, Constantinople 1912, pp. 611-615.

7 *Ibidem*.

si Hilmi a donné des instructions dans ce sens aux membres de la commission, mais leur travail sur le terrain et les conclusions des deux rapports connus — celui des deux magistrats, officiellement remis le 10 juillet, l'autre rédigé par H. Babikian, mais conservé secret jusqu'en 1911 —, permettent d'évaluer jusqu'où le pouvoir était alors disposé à aller dans la mise en cause de la classe politique turque.

Arrivés en Cilicie au début du mois de juin, les membres de la commission ont enquêté assez minutieusement durant plus d'un mois. Si les deux magistrats, Fayk et Mosditchian, ont travaillé de concert et remis un rapport commun, il n'en a pas été de même pour les deux députés, pourtant membres du même parti. Hagop Babikian, dont tout le monde s'accorde à dire qu'il était réputé pour son attachement à l'ottomanisme et son refus des cloisonnements communautaires, semble bien avoir été en désaccord avec son confrère turc. Le vice-consul de France à Mersine et Adana, Barré de Lancy, rapporte dans une dépêche adressée au chargé d'affaire à Constantinople, que Babikian «aurait eu des altercations assez vives avec son collègue musulman Yusuf Kemal qui se trouve encore à Adana».⁸ Reparti de Mersine le 4 juillet en compagnie des membres de la commission, à l'exception notable de Yusuf Kemal,⁹ Babikian confirme lui-même, dans des interviews données à deux journaux jeunes-turcs durant son escale à Smyrne, qu'il y a eu quelques malentendus entre lui et son collègue. À une question du journaliste du quotidien smyrniote *İttihad*¹⁰ sur les résultats de son enquête et les raisons de ce massacre, il répond: «Compte tenu des éléments recueillis au cours de mon enquête, [on peut dire] que depuis la proclamation de la Constitution, les partisans de la tyrannie ont donné des signes de mécontentement et ont projeté de massacrer les chrétiens : cela est évident et prouvé par des documents judiciaires officiels». À une autre question du même journaliste sur la participation aux massacres des autorités locales ou centrales, le député de Tekirdağ réplique: «Le pouvoir central n'y a pas participé, mais en a été la cause. Quant aux autorités locales, elles sont impliquées. Le vali Cevad bey, le commandant militaire Mustafa Remzi pacha, le mutesarif de Cebelbereket, Asaf bey, Abdülkadir Bağdadizâde, Salih effendi Boşnak et le propriétaire du journal *İttidal*, İhsan Fikri notamment y sont totalement impliqués». Dans la même interview, Babikian fait aussi allusion au manque d'objectivité de la cour martiale.

H. Babikian est plus direct encore dans ses propos au correspondant du *Tasviri Efkiar*,¹¹ annonceurs de la tonalité de son rapport à venir. Il esquive la question concernant les rumeurs de désaccords avec son collègue Yusuf Kemal, lesquelles auraient provoqué son retour prématuré, en faisant valoir qu'il a achevé sa mission et que son confrère va rentrer très prochainement. Mais relativement à la situation sur place, après avoir pris quelques précautions oratoires, en soulignant d'emblée qu'il fallait entendre ses propos comme ceux d'un Ottoman convaincu, soucieux du bonheur et du développement de la patrie, il affirme que "les détails publiés dans les articles de la presse européenne concernant les événements d'Adana n'ont rien d'exagéré et sont même, par rapport à ce qu'il a observé lui-même, en dessous de la vérité». Ce faisant, il pointe une caractéristique vivace de la société turque qui a bien du mal à assumer ses actes et perçoit souvent les commentaires émanant d'étrangers comme des agressions. C'est cependant son analyse de l'origine des événements qui est de loin la plus pertinente : «L'affaire d'Adana

8 Archives du ministère des Affaires étrangères (dorénavant AMAE), Correspondance politique, Turquie, n. s., vol. 83, f° 159/2, datée du 3 juillet 1909, Barré de Lancy à Boppe.

9 *Ibidem*.

10 *Azadamard*, n° 13, daté du 7 juillet 1909, p. 3.

11 *Azadamard*, n° 15, daté du 9 juillet 1909, p. 3.

a deux causes majeures: la réaction et la tyrannie.[...] L'ancien mufti de Bağçe a commencé à circuler ici et là en affirmant que liberté et constitution sont une invention des chrétiens, qui sont opposés à la charia, et il a ainsi commencé à exciter la population, à soulever les musulmans contre les chrétiens et la Constitution ». Relativement à une implication éventuelle du sultan Abdülhamid, Hagop Babikian souligne que, même si cette opinion circule, il n'y a aucune preuve de cela. Suivent trois questions qui forment ensemble la base des accusations distillées par les autorités locales ciliciennes dans l'opinion publique ottomane: «1) On maintient que les Arméniens ont été la cause des désordres: cela est-il exact? Les documents officiels que j'ai avec moi prouveront que cette hypothèse est totalement erronée; 2) On affirme que les Arméniens ont voulu proclamer leur indépendance en Cilicie : est-ce vrai? L'enquête a révélé que cette accusation était totalement infondée; 3) Le primat d'Adana, l'évêque Mouchègh, est-il impliqué dans cette affaire? Les résultats de notre enquête prouvent que le primat n'est pas impliqué, et qu'au contraire, dès le mois de janvier [1909], l'évêque Mouchègh avait remis des mémorandums à la préfecture dont notre enquête a révélé la teneur. Mgr Mouchègh a alors déclaré oralement au vali qu'il y avait des risques qu'à l'avenir des troubles éclatent et lui a suggéré de prendre les mesures qui s'imposaient, mais les propos du prélat ont été considérés excessifs et la mise en œuvre de moyens inutile» Ces premières constatations forment une sorte d'illustration pratique des problèmes engendrés au sein de la société ottomane par la modernité jeune-turque. Elles donnent le sentiment que les opposants locaux se sont attaqués à la population arménienne comme au symbole de cette modernité qui les inquiétait.

La réponse de Babikian à la question suivante, concernant le nombre de victimes et la proportion «des musulmans et des non-musulmans», est d'autant plus intéressante qu'elle fait pour la première fois allusion aux statistiques établies par le nouveau vali Zihni, mais soigneusement cachées par les autorités centrales, évaluant à un peu plus de vingt mille, dont six cent vingt musulmans, le total des morts. La dernière question concerne une autre affaire qui a prêté à controverse et a été abondamment exploitée pour diaboliser les victimes : la blessure reçue au bras par le consul anglais d'Adana que les autorités locales ont présentée comme un exemple de l'attitude criminelle des Arméniens. Voici ce qu'en dit Babikian: «J'ai personnellement interrogé le consul sur ce point et il m'a raconté ceci: «Les troubles venaient de commencer; la terreur régnait partout ; je suis sorti dans la rue; j'ai vu quelqu'un qui, par son regard, son comportement et ses faits et gestes donnait l'apparence d'être devenu complètement fou, et courait dans ma direction. Il fuyait. J'ai voulu aller vers lui pour lui demander ce qui se passait. Le fuyard a interprété mon mouvement comme révélateur d'une mauvaise intention de ma part et il a vidé son revolver sur moi et s'est enfui»¹²

Il faut aussi noter que Tasviri Efkiar a peu après interviewé Fayk bey, qui a affirmé que ces événements n'étaient pas le fait des milieux réactionnaires, mais dus à l'ignorance des populations musulmanes et chrétiennes locales».¹³

Tout ceci donne déjà de claires indications sur la tonalité des rapports des enquêteurs, avant même que ceux-ci soient rendus publics. Ces interviews permettent aussi de se faire une idée du rôle de la presse jeune-turque de Constantinople qui, jusqu'alors, a grosso modo publié des informations reprenant les thèses développées par le vali Cevad bey et le sous-secrétaire d'état à l'Intérieur Adil bey. Indéniablement, les conclusions des deux rapports d'enquête, y compris

¹² *Ibidem*.

¹³ *Azadamard*, n° 18, daté du 13 juillet 1909, p. 3.

celui déposé par Fayk et Mosditchian, viennent remettre en cause la ligne de défense adoptée jusqu'au mois de juillet par les milieux turcs en Cilicie comme à Constantinople : dans aucun des deux il n'est question d'une quelconque responsabilité des Arméniens, dont le statut est bien celui de victime. Cependant, il y a pour ces mêmes milieux turcs un abîme entre les propos très généraux, ménageant la classe politique en attribuant cette flambée de violence à une populace ignorante et à des hauts fonctionnaires locaux incompetents, et le discours tenu par Hagop Babikian. Ce dernier a, semble-t-il, transgressé une règle tacite qui interdit de dire ouvertement que des populations musulmanes locales ont reçu l'ordre de massacrer les Arméniens ; que les soldats de l'armée de Macédoine dépêchés sur place ont eux-mêmes procédé au second massacre d'Adana; que les dirigeants jeunes-turcs de Cilicie ont directement participé à l'organisation de ces exactions, etc. Car, si tel n'avait pas été le cas, on se demande pourquoi seul le rapport Fayk-Mosditchian, remis le 10 juillet, a été rendu public, et encore une vingtaine de jours plus tard, tandis que le manuscrit du rapport Babikian est resté dans un placard (du Patriarcat arménien) durant plus de trois ans. Plusieurs éléments viennent du reste confirmer qu'il y a eu des pressions dans les milieux parlementaires et probablement au niveau du gouvernement et de la direction du Comité Union et Progrès pour que le rapport Babikian ne soit pas rendu public.

On note tout d'abord que Yusuf Kemal a tenté de discréditer et d'exclure de la commission son collègue Babikian en adressant un télégramme au Parlement ottoman le 3 juillet, informant les députés que celui-ci a prématurément quitté la Cilicie avant d'avoir achevé sa mission — nous avons vu que ce n'était pas l'avis de Babikian. Yusuf Kemal a même suggéré que le député juif de Salonique, Emmanuel Carasso, soit envoyé au plus vite à Adana pour le remplacer.¹⁴ Il semble que le Parlement ait effectivement songé à procéder au remplacement de Babikian. Dans une dépêche au chargé d'affaire à Constantinople, datée du 9 juillet,¹⁵ le vice-consul français à Mersine et Adana signale: "On attend à Mersine l'arrivée du député Carasso. Son collègue musulman est toujours à Adana. Il se déclare contraire à tout paiement d'indemnité en se basant sur le fait qu'il y a eu révolution et que le gouvernement ne peut être tenu responsable. Le vali en dit autant pour les *şehurs* [françaises] qui reconstruisent». Yusuf Kemal déclara d'ailleurs, dès la fin juin, que les désordres organisés par les Arméniens et quelques musulmans de Cilicie visaient à favoriser le parti Ahrar et à nuire au Comité jeune-turc, ce qui en dit long sur l'état d'esprit dominant parmi les militants ittihadistes.¹⁶ Les interviews de Babikian ont toutefois eu un certain effet et il est probable qu'après réflexion le Comité jeune-turc de Salonique a préféré éviter de mettre à l'écart l'un de ses militants, même s'il est arménien, pour éviter de prendre trop ouvertement position en faveur de la thèse de la responsabilité arménienne.

L'évolution de la position du cabinet Hilmi sur l'affaire d'Adana

En ce début du mois de juillet, un basculement est en train de se produire. Certes, dans ses numéros des 1^{er} et 19 juillet, le quotidien jeune-turc Tasviri Efkiar a publié un article du député de Konya, Ebuzzia Tefvik bey, confirmant la position de son parti sur le fait que "les responsables sont uniquement les Arméniens», n'hésitant pas par ailleurs à féliciter la cour martiale

14 Compte rendu de la 105e séance du Parlement dans *Azadamard*, n° 11, daté du 5 juillet 1909, p. 2.

15 AMAE, Correspondance politique, Turquie, n. s., vol. 83, f° 159/3. Gabriel-Georges Barre de Lancy (né le 8 Sept. 1865) ; vice-consul à Mersine et Tarse.

16 Foreign Office (dorénavant FO) 195/2306, lettre de Doughty-Wylie à son ambassadeur, datée du 30 juin 1909.

pour son travail sur le terrain¹⁷ — nous verrons que cette première cour martiale s'appuie sur les rapports de Cevad pour déclarer les Arméniens coupables de leur propre massacre. On note aussi une déclaration de Hakkı bey, membre éminent de la direction jeune-turque, au Temps de Paris (daté du 28 mai). Sans doute soumis à la pression de l'opinion publique occidentale au cours de son séjour en Europe, celui-ci n'a pas hésité, pour dédouaner son parti et son pays, à affirmer: "On exagère. Votre presse ne nous montre pas toujours beaucoup de bienveillance. En fait, nous savons aujourd'hui que les troubles d'Adana furent fomentés de Constantinople. Nous avons saisi des dépêches qui prouvent que le comité arménien cherchait une intervention de l'Europe".¹⁸ Cette déclaration dans le plus pur style hamidien a évidemment provoqué une réaction des chefs de la FRA, officiellement alliée du parti jeune-turc, demandant au Comité central de Salonique de désavouer les propos de leur collègue de la direction ittihadiste.

Ces déclarations semblent cependant avoir été une sorte de dernier baroud d'honneur des milieux jeunes-turcs. Après deux mois de campagne anti-arménienne, les membres de la commission d'enquête sont rentrés, y compris Yusuf Kemal qui a quitté Mersine le 14 juillet,¹⁹ et souhaitent présenter leurs rapports. Yusuf Kemal participe justement à la séance parlementaire du 20 juillet, au cours de laquelle il annonce qu'il va présenter ses conclusions à l'assemblée dans quelques jours.²⁰ Durant la séance du 26 juillet, à laquelle Hagop Babikian assiste, on note les premiers effets du rapport Fayk-Mosditchian qui accuse nommément le vali d'Adana Cevad, le commandant militaire Mustafa Remzi pacha, Abdülkadir Bağdadizâde et İhsan Fikri d'être les principaux responsables des massacres. Tous ces hommes ont pourtant été disculpés par la cour martiale formée au mois de mai, principalement constituée d'officiers jeunes-turcs.²¹ Les révélations des deux magistrats ne sont sans doute pas étrangères au durcissement perceptible chez certains jeunes-turcs, qui s'étaient jusqu'alors montrés assez discrets. Du haut de la tribune, İsmail Hakkı, le député de Gümülcina, reproche au gouvernement de s'être mêlé des affaires de la cour martiale d'Adana, dont le président et un membre éminent ont démissionné après l'ordre d'arrestation des responsables des massacres adressé par le gouvernement. Il est suivi en cela par la moitié des députés du Parlement qui votent une motion contre le cabinet Hilmi, lequel n'a fait, pour l'occasion, que mettre en œuvre les recommandations du rapport Fayk-Mosditchian. Il est alors clair que la moitié du Parlement refuse que les responsables des boucheries d'Adana soient jugés. Hagop Babikian se lève et remarque: «Vingt et un mille personnes ont été tuées à Adana et vous vous levez à présent pour défendre deux personnes». S'en suit une assez violente passe d'arme au cours de laquelle on observe que des députés turcs contestent même le nombre des victimes et plus généralement le fait que les responsables de cette boucherie ne sont pas «les» Arméniens. Pour mettre fin à ce fort moment de tension, révélateur des clivages, l'assemblée accepte que le débat sur l'affaire d'Adana n'ait lieu qu'après présentation des rapports de la commission d'enquête parlementaire. Ainsi s'achève, ce 26

17 *Azadamard*, n° 10, daté du 3 juillet 1909, p. 3.

18 Repris dans *Azadamard*, n° 12, daté du 6 juillet 1909, p. 1. D'après l'éditorialiste de ce quotidien, les membres du gouvernement reconnaissent en privé que toutes ces accusations sont fausses, mais refusent de le déclarer publiquement.

19 AMAE, Correspondance politique, Turquie, n. s., vol. 83, f° 159/7, dépêche datée de Mersine le 16 juillet 1909, de Barre de Lancy à Boppe.

20 Compte rendu dans *Azadamard*, n° 25, daté du 21 juillet 1909, p. 2.

21 Il est vrai que trois de ces personnages et bien d'autres meurtriers ont curieusement été nommés dans les commissions d'enquêtes locales chargées d'instruire les dossiers à charge les concernant eux-mêmes.

juillet 1909, l'amorce de débat sur les événements de Cilicie.²² Des documents accablants sont cependant publiés dans la presse stambouliote dès le lendemain, comme deux télégrammes chiffrés adressés par le vali Cevad bey aux mutesarif et kaïmakam de sa province, ainsi qu'au ministère de l'Intérieur. Dans le second, on peut par exemple lire : « Les Arméniens ont attaqué ; le palais du gouvernement [comprenons la préfecture] est assiégé ; les Arméniens sont armés et massacrent des Turcs désarmés. Venez nous en aide ». ²³ Affirmations qui ne laissent guère de doute sur la préméditation des massacres et mettent en évidence les manipulations auxquelles les autorités se sont livrées pour justifier des crimes auxquels elles ne semblent pas étrangères. En cette dernière semaine de juillet, la tension est à son comble. Tout indique que le débat est impossible dans ce pays où le massacre de non musulmans n'est pas considéré par la quasi totalité de la classe politique et l'écrasante majorité de l'opinion publique comme un crime. L'ambassadeur de France Bompard rapporte justement à son ministre Pichon que le gouvernement a dû suivre "les conseils du Comité Union et Progrès qui désirait voir donner satisfaction à l'opinion pour éviter à la chambre une discussion dangereuse à propos du rapport déposé par la commission d'enquête". ²⁴

Effectivement, le débat n'a pas eu lieu, notamment parce que le député Hagop Babikian est mort le dimanche 1^{er} août, la veille de la présentation de son rapport. ²⁵ Le frère du défunt rapporte que ce jour-là Hagop Babikian s'est installé à son bureau pour mettre la dernière main à son texte ; que dans la matinée, il s'est plaint de douleurs au ventre et à la poitrine. Il a rapidement sombré dans un coma profond, suivi de mort. Compte tenu du contexte, ce décès subit d'un homme âgé de cinquante trois ans a alimenté la rumeur. Rien n'indique cependant que ce décès a été provoqué. On peut tout au plus constater que cette mort a évité que le rapport Babikian, dont on ne connaissait alors que les grandes lignes à travers les interviews données, ne soit rendu public. ²⁶

Au cours de la séance parlementaire du 5 août, le président de l'Assemblée a informé les députés que Yusuf Kemal avait remis son rapport d'enquête et le député arménien Vartkès a demandé à ce que le rapport Babikian soit également lu, mais l'assemblée a décidé d'entendre les conclusions des deux députés le samedi suivant, 7 août. Le lendemain, lorsque la question a été remise à l'ordre du jour, le président a proposé à l'assemblée de soumettre ces rapports à l'examen d'une commission parlementaire spéciale préalablement à leur lecture. ²⁷ L'affaire d'Adana venait d'être évoquée au parlement ottoman pour la dernière fois, car les deux rapports n'ont jamais été rendus publics et on ignore même jusqu'à présent le contenu de celui de Yusuf Kemal, dont on sait cependant, par les déclarations publiques de son auteur, qu'il était loin de conclure dans le sens de H. Babikian.

Il semble en fait que, dans l'intervalle, des négociations ont eu lieu en coulisse pour, ainsi

22 Compte rendu dans la presse stambouliote du 27 juillet, notamment dans *Azadamard*, n° 29, daté du 27 juillet 1909, p. 2. D'après Şerif pacha, İsmail Hakkı faisait alors parti du Comité central jeune-turc : *Mécheroutiette*, n° 38, janvier 1913, p. 16.

23 *Azadamard*, n° 29, daté du 27 juillet 1909, p. 3.

24 AMAE, Correspondance politique, Turquie, vol. 83, f° 162, Thérapia le 11 août 1909.

25 *Azadamard*, n° 34, daté du 2 août 1909, p. 3.

26 *Azadamard*, n° 34 et 36, datés des 2 et 4 août 1909, p. 3. Ses funérailles, le 4 août, donnèrent lieu à une cérémonie œcuménique de grande ampleur — parlementaires, sénateurs, membres du gouvernement, corps diplomatique étaient présents — au cours de laquelle Yusuf Kemal et Krikor Zohrab prirent la parole pour rendre hommage au courage politique et à l'altruisme du défunt.

27 Minutes de ces séances publiées dans la presse stambouliote et par Terzian, *op. cit.*, pp. 621-623.

que l'ambassadeur français l'a souligné, éviter le déballage public d'une affaire des plus embarrassantes. Le CUP et son gouvernement craignaient apparemment une réaction populaire — c'est du moins ce qu'ils ont dit en privé — et, surtout, que la responsabilité avérée des militants jeunes-turcs locaux dans les massacres soit trop soulignée.

Confidentielles par nature, ces négociations semblent s'être déroulées entre les leaders jeunes-turcs et leurs alliés arméniens de la FRA, qui préparaient alors le fameux accord de coopération déjà évoqué.²⁸ Il est probable que les députés arméniens ont accepté que les rapports ne soient pas rendus publics et que le débat parlementaire n'ait pas lieu. En se ralliant aux arguments de leurs collègues turcs, à savoir que le débat ne résoudrait rien et risquait plutôt d'envenimer les choses, ils ont implicitement admis que la majorité du Parlement ne voulait pas entendre une vérité aussi peu flatteuse. En échange, on a vraisemblablement promis aux Arméniens de faire une déclaration publique les lavant de toutes les accusations portées contre eux depuis les événements, de créer sur place un véritable climat de sécurité, d'aider les rescapés à récupérer au plus vite une partie de leurs biens pillés et, surtout, de faire justice en punissant les véritables coupables de ces crimes.

Plusieurs éléments permettent en effet de constater un revirement de la politique officielle du gouvernement en ces premiers jours d'août 1909.

1) Un nouveau préfet d'Adana est nommé. Il s'agit du colonel Ahmed Cemal bey — le futur ministre de la Marine — membre très influent du Comité central Union et Progrès, réputé énergique et libéral.²⁹

2) Un véritable budget est alloué pour venir en aide aux dizaines de milliers d'Arméniens restés sans toit.³⁰

3) Les cours martiales installées en Cilicie procèdent enfin à l'arrestation des principaux responsables des massacres, même si elles ne font pendre que de simples exécutants.

4) Le grand vizir Hilmi pacha publie, le 11 août, une circulaire officielle blanchissant les Arméniens de toutes les accusations portées contre eux.³¹ Une phrase résume le ton général de ce texte : « Il n'est pas douteux qu'au temps de l'Ancien Régime où se pratiquaient les abus du despotisme, certaines classes de la communauté arménienne travaillaient dans un but politique. Mais quelle que soit la forme dans laquelle ce travail s'opérait, il n'avait d'autre but que de s'affranchir des vexations et des méfaits insupportables d'un gouvernement despotique ». Propos en forme d'aveux qui sous-tendent que les Arméniens ont été massacrés parce qu'on continuait en 1909 à les considérer collectivement comme les fedaï, c'est-à-dire comme des « terroristes » et des révolutionnaires.

5) Le 12 août, le ministre de la Justice, Nail bey a déclaré publiquement : « Les Arméniens n'ont aucune responsabilité dans les causes de ces événements ». ³² Phrase qui clôt cette campagne de réhabilitation.

28 Texte complet publié dans *Azadamard*, n° 63, daté du 5 septembre 1909, p. 1.

29 *Azadamard*, n° 38, daté du 6 août 1909, pp. 1-2, annonce la nomination de Cemal bey et publie une interview avec lui ; l'ambassadeur Bompard annonce également cette nomination dans une lettre au ministre Pichon du 11 août 1909 : AMAE, Correspondance politique, Turquie, n. s., vol. 283, f° 162.

30 Les fonds furent remis à des commissions composées de notables locaux plus ou moins impliqués dans les massacres, qui détournèrent la plupart des fonds. On peut aussi signaler qu'on ne restitua que symboliquement quelques biens pillés pendant les massacres : FO 195/2306, lettre de Doughty-Wylie à Lowther, d'Adana à Constantinople, datée du 9 mai 1909.

31 Texte français dans AMAE, Correspondance politique, Turquie, n. s., vol. 283, ff. 164/22-23v° ; texte arménien dans *Azadamard*, n° 42, daté du 12 août 1909, p. 1.

32 *Azadamard*, n° 42, daté du 12 août 1909, p. 3.

L'activité des premières cours martiales instituées en Cilicie

Rien n'est plus significatif d'une volonté politique que la mise en œuvre par l'état d'une justice susceptible de punir des coupables et ainsi de rétablir la paix civile et le règne du droit. Or, concernant les événements de Cilicie, les activités des premières cours martiales locales ont donné lieu à des «abus» qui ont scandalisé plus d'un observateur, sans parler des victimes elles-mêmes. «Il n'est malheureusement que trop certain, dit un diplomate, que les nouveaux gouvernants s'occupent bien plus d'accuser les Arméniens que de rechercher les vrais coupables. C'est par centaines qu'on arrête les Arméniens, alors que les instigateurs des massacres restent impunis et dirigent même avec insolence l'œuvre de la justice».³³ Ces cours avaient aussi une autre particularité : elles étaient constituées des principaux organisateurs des massacres et travaillaient toutes sur la base de rapports fournis par des commissions d'enquête locales dont les membres étaient eux-mêmes impliqués dans les massacres.³⁴ Elles avaient ainsi le pouvoir de désigner les «coupables». Les rapports Babikian et Fayk-Mosditchian soulignent du reste ces anomalies, ainsi que la pratique courante des faux témoignages et des aveux extorqués aux victimes.

C'est à la suite de protestations diplomatiques et d'une vive réaction des milieux arméniens de Constantinople que le grand vizir Hüseyin Hilmi annonça finalement devant le Parlement, le 24 mai 1909, la formation d'une cour martiale composée de cinq membres, tous issus des rangs jeunes-turcs, présidée par Yusuf Kenan pacha. On note toutefois que cette instance était dépourvue de moyens d'enquête et a tout bonnement repris les dossiers préalablement instruits. Elle a en outre institué trois branches locales à Tarse, Erzin et Marach.

La ligne directrice, probablement imposée du centre, de cette cour martiale consiste dans un premier temps à frapper indistinctement des deux côtés, chez les bourreaux comme chez les victimes, pour donner l'impression d'une justice équitable, ou plus exactement pour sauver la fiction d'une responsabilité arménienne. La meilleure preuve en est le rapport — que personne n'avait commandé — qu'elle rend public quelques jours avant celui de Fayk et Mosditchian. Une phrase extraite du rapport à charge contre les Arméniens de Cilicie — déjà évoqué pour illustrer le dossier d'accusation — résume l'état d'esprit des magistrats militaires : «Le fait qu'ils [les Arméniens] aient fait preuve d'autant de hardiesse en usant de la liberté et de l'égalité qu'ils venaient d'acquiescer n'a pas été très apprécié par les musulmans».³⁵ Autrement dit, des propagandistes non identifiés ont «expliqué» à une population déjà exaspérée que le comportement des Arméniens était le premier signe d'un projet d'indépendance et de massacre des musulmans. À cet égard, la note verbale du ministre français Pichon au ministre des Affaires étrangères ottoman donne de précieuses indications sur les méthodes employées par la juridiction d'Adana : «Six Arméniens viennent d'être pendus à Adana par ordre de la cour martiale, avec neuf musulmans, comme provocateurs des massacres. Ainsi la cour martiale a adopté dans une large mesure la version des autorités d'Adana qui voulaient rejeter sur les Arméniens la responsabilité de la catastrophe. Nous protestons contre cet acte d'iniquité, par lequel six représentants de la population arménienne si cruellement frappée sont châtiés avec les représentants des massacreurs

33 FO 195/2306, lettres de Doughty-Wylie à Lowther, des 4 et 21 mai 1909.

34 A. Adossidès, *Arméniens et Jeunes-Turcs, les massacres de Cilicie*, Paris 1910, p. 106, cite le rapport de la mission américaine.

35 Terzian, *op. cit.*, pp. 689-699, publie l'intégralité du rapport, daté du 10 juillet 1909, également diffusé par la presse stambouliote à partir de la fin juillet (voir *Azadamard*, n^{os} 33 et 34, datés du 31 juillet et du 2 août 1909).

musulmans comme provocateurs des massacres. Nous savons en outre que ces musulmans châtiés ne sont que d'obscurs instruments et que les vrais coupables restent impunis. Le vali d'Adana n'a même pas été traduit devant la cour martiale. Le directeur du journal turc *İttidal* d'Adana, qui a pris personnellement une part active au massacre et qui depuis lors publie des articles dangereusement calomnieux contre les Arméniens, n'est nullement inquiété et continue sa campagne ». ³⁶ Ce constat se vérifie sur le terrain, lorsque la cour martiale acquitte tous les responsables locaux.

L'exécution de ces six Arméniens, ainsi que la remise du rapport Fayk-Mosditchian a, comme nous l'avons vu, obligé le gouvernement à changer de stratégie. Le cabinet Hilmi a donné l'ordre d'arrêter les personnes incriminées dans le rapport: le vali Cevad bey, le commandant militaire Mustafa Remzi, le président du Club jeune-turc d'Adana İhsan Fikri, l'influent notable Abdülkadir Bağdadizâde, le mutesarif du Cebelbereket, Adil Asaf bey, le commissaire de police Kadri bey et leurs complices.

Il a cependant fallu attendre plus de quinze jours, jusqu'au 27 juillet, pour que l'ancien vali Cevad soit arrêté, car le vali Zihni pacha et les membres de la cour martiale refusaient d'appliquer les ordres. Dès lors, le grand vizir n'a eu d'autre choix que de procéder, le 29 juillet, au remplacement simultané du vali Zihni ³⁷ par Ahmed Cemal et du président de la cour martiale Yusuf Kenan par İsmail Fazlı pacha, qui occupait jusqu'alors les fonctions de commandant militaire de Smyrne. Le même jour, toutes les personnes citées ci-dessus sont arrêtées. Au cours du mois d'août, la cour martiale réformée juge donc enfin les responsables des massacres. Il n'est évidemment plus question de responsabilité des Arméniens, mais les vieux réflexes semblent encore prédominer. Le Patriarcat arménien de Constantinople fait amèrement remarquer au grand vizir que, malgré cela, nombre d'Arméniens croupissent dans les prisons ciliciennes dans des conditions effroyables, soumis au bon vouloir et à la brutalité de leurs gardiens. Il se plaint aussi de la légèreté des peines infligées. Qu'on en juge : Cevad est condamné à six ans d'interdiction de toute fonction administrative — on lui attribue cependant une solde mensuelle — ; Mustafa Remzi à trois mois de prison — la peine ne sera pas appliquée — ; Asaf bey à quatre ans d'interdiction de fonction publique ; İhsan Fikri à une interdiction de séjour à Adana ; son collègue de l'*İttidal* İsmail Safâ à un mois d'emprisonnement ; Osman bey, le commandant de la garnison d'Adana, à trois mois de prison ; Abdülkadir Bağdadizâde à l'exil au Hedjaz pour deux ans — il est amnistié à l'occasion de l'anniversaire de la Constitution. ³⁸ Le vice-consul de France à Mersine et Adana explique, dans ses rapports au ministre des Affaires étrangères Pichon, le mode de fonctionnement de la cour martiale et note qu'il est quasiment impossible pour un Arménien de témoigner et que certains membres de la Cour semblent sensibles aux cadeaux des inculpés. İhsan Fikri a même été convoqué à Constantinople, après un bref séjour au Caire, par ses collègues jeunes-turcs pour officiellement y faire son rapport, mais personne ne l'a publiquement désavoué pour son action. Pendant ce temps, sur le terrain, le nouveau vali Cemal bey fait pendre à tour de bras plus d'une centaine de massacreurs qui, comme l'indiquent les diplomates, ne sont que des seconds couteaux, de simples exécutants.

Les limites de cette justice sont illustrées par l'entrevue que le patriarche a avec le président de la cour martiale, İsmail Fazlı pacha, le 4 septembre, alors que ce dernier vient de condamner

36 AMAE, Correspondance politique, Turquie, n. s., vol 283, ff. 121-123, datée du 16 juin 1909.

37 Propriétaire terrien kurde réputé pour être particulièrement corrompu.

38 AMAE, Correspondance politique, Turquie, n. s., vol. 283, f° 16421, 24, 33, dépêches de Mersine, les 11 et 21 septembre 1909.

à mort quarante Turcs et trois Arméniens. à une question du prélat arménien, le général turc réplique : " Certes, il est totalement acquis que les Arméniens étaient innocents, cependant, il y a des Arméniens qui ont commis des actes que les Turcs eux-mêmes ne se permettent pas ».³⁹

En définitive, le gouvernement a, en changeant le président de la cour martiale, corrigé les excès les plus criants et fait appliquer des peines de principe assez révélatrices de ses préoccupations.

Au-delà des bonnes intentions annoncées par le cabinet Hilmi, " les tribunaux militaires ont persisté à juger les Arméniens comme rebelles, sans permettre d'ailleurs à ceux-ci de faire la preuve du contraire ; à mener leurs enquêtes avec l'assistance des fonctionnaires les plus notoirement compromis ; à se laisser diriger par les provocateurs et les organisateurs des massacres ; enfin à se baser sur de fausses dépositions ». Un autre témoin américain remarque : " Bien des gens sont gardés en prison par suite des fausses accusations dont ils ont été l'objet. Il semble que chacun puisse être arrêté et emprisonné sur un mot prononcé par un musulman. Je ne connais aucun cas où le témoignage d'un Arménien appelé à témoigner a été accepté ». " Dans cette hâte à inculper les Arméniens, on va jusqu'à assigner en justice des individus trépassés plusieurs mois avant les troubles ».⁴⁰ Le cabinet Hilmi et les membres de la cour martiale se sont indéniablement plus souciés de sauver les apparences que de rendre justice. Ce faisant, ils se sont plus préoccupés des réactions occidentales que des plaintes formulées par leurs alliés arméniens.

La gestion de la crise cilicienne par les cercles arméniens

Les massacres de Cilicie ont, dans un premier temps, suscité une certaine perplexité au sein des instances arméniennes. Certains, tel Krikor Zohrab, pensent qu'il s'agit encore d'une " provocation hamidienne », mais d'autres sont plus sceptiques et s'interrogent sur le rôle des autorités. Ils observent à l'appui de leurs dires que l'arrivée en Cilicie des troupes " libératrices », contrôlées par des officiers jeunes-turcs, n'a pas fait cesser les tueries, mais qu'au contraire elles ont participé à la seconde vague de violences ; que les responsables bien connus de ces actes n'ont pas été emprisonnés ; que beaucoup de survivants ont été arrêtés sans motif, voire exécutés ; que les délégués arméniens dépêchés sur place n'ont pas été autorisés à entrer dans Adana ; que les sommes télégraphiées à l'archevêché de la ville par le Patriarcat ne sont jamais parvenues à destination et qu'enfin, pour l'essentiel, le gouvernement comme la presse turque attribuent la responsabilité de ces " événements » aux Arméniens, en les accusant de s'être révoltés.⁴¹ Les députés arméniens notent que ces violences sont prolongées par des mesures d'accompagnement : arrestation des notables, destruction des écoles, incendie des églises et des maisons, fouille et pillage des demeures épargnées, enlèvement de femmes et d'enfants, réclamation du fisc au lendemain des massacres, privation de nourriture pour les survivants, assimilation forcée dans certains villages, rappelant les méthodes hamidiennes.⁴²

Ils constatent aussi que même la présence de plusieurs navires de guerre anglais, français, américains, russes et italiens à Mersine, à deux heures d'Adana, n'a pas empêché la deuxième vague de massacres opérés par l'armée ni même autorisé une aide alimentaire aux rescapés

39 Azadamard, n° 63, daté du 6 septembre 1909, p. 3.

40 Adossidès, *op. cit.*, pp. 119-120.

41 Adénakroutiun Azkayin Joghovo [*Minutes de la Chambre nationale*], minutes de la séance du 8 mai 1909, pp. 322-327.

42 *Ibidem*, pp. 328-335.

qui errent, hébétés, dans les rues.⁴³ Pour les représentants arméniens, la priorité est clairement de venir au plus vite au secours des rescapés. La Chambre des députés arménienne organise immédiatement l'envoi d'unités médicales et d'une colonne de secours, chargée de distribuer nourriture et vêtements aux Ciliciens, ainsi que la prise en charge des milliers d'orphelins — on en recense environ sept mille en juin 1909, deux mois après le carnage.⁴⁴ Mais elle songe, plus que tout, à demander des comptes au gouvernement, tout en menant sa propre enquête sur le terrain⁴⁵. Dans le mémorandum qu'elle remet à la Porte, la Chambre exige: 1) la libération des Arméniens emprisonnés ; 2) la restitution des personnes islamisées de force ; 3) le retour des jeunes filles " mariées » à des musulmans ; 4) l'indemnisation des survivants restés sans toit et la restitution des biens volés ; 5) la révocation du nouveau vali Mustafa Zihni ; 6) l'arrestation des coupables ; 7) une assistance alimentaire pour les survivants, etc.⁴⁶

Début juin, le patriarche Eghiché Tourian, qui a succédé à Izmirlian — élu catholicos d'Arménie dans l'intervalle —, est fort courtoisement reçu par le sultan, le grand vizir et le ministre de l'Intérieur. La délégation arménienne formule un certain nombre de griefs : les tribunaux formés en Cilicie pour condamner les émeutiers et autres assassins sont constitués des principaux organisateurs des massacres et ont condamné à mort et fait pendre six Arméniens ; plusieurs archevêques, dont celui de Marach, qui a résisté, sont actuellement traduits en justice ; le gouvernement et la presse turque continuent à présenter ces massacres comme une révolte arménienne.⁴⁷ En conséquence, le patriarche propose d'envoyer en Cilicie une commission d'enquête mixte du parlement ottoman, avec pouvoir exécutif, et demande que des tribunaux militaires siégeant à Constantinople soient chargés de faire justice.

Au cours des débats de la Chambre arménienne du 21 août 1909, on apprend que si le rapport Babikian n'a pas été lu devant le Parlement, les quelques extraits publiés dans la presse ont mis dans l'embarras le gouvernement ; que ce dernier a confié, en aparté, aux représentants arméniens, qu'il lui est difficile de punir les responsables, car cela pourrait exciter les musulmans, qui ne tolèrent pas la moindre décision " favorable » aux Arméniens.⁴⁸ En fait, tout indique que le dossier est directement géré avec le gouvernement et le CUP par le Conseil politique arménien et les députés au parlement ottoman, sans que la Chambre soit systématiquement informée de l'évolution des discussions.

Dans la presse arménienne, on est naturellement beaucoup moins politique et on profite de la relative liberté dont on jouit encore. Un des éditorialistes de Puzantion, Sourèn Bartévian, est l'un des premiers journalistes arméniens à manifester clairement l'indignation qui domine dans sa communauté. Faisant allusion aux seconds massacres d'Adana, qui ont visé une popu-

43 M. Ormanian, *Azkabadoum*, III, Jérusalem 1927, col. 5432 ; des sources diplomatiques indiquent que certaines victimes originaires d'autres régions sont rapatriées. " Une soixantaine de personnes, veuves, jeunes filles et garçons, dont les parents furent massacrés durant les événements d'Adana et ses environs, ont été amenées à Sivas dans un état lamentable par les autorités locales » et seront conduites " jusqu'au district de Terjan, dans le vilayet d'Erzerum, dont elles sont originaires. Fuyant la misère et la disette de leur pays, ces familles s'étaient rendues, l'automne dernier, au vilayet d'Adana pour y travailler dans les moissons » : Centre des Archives diplomatiques de Nantes, Ambassade de Constantinople, série E/129, lettre du vice-consul de France à Sivas, Habib Edile, à Bompard, ambassadeur de France à Constantinople, datée du 17 juin 1909.

44 *Adénakroutiun*, *op. cit.*, minutes de la séance du 12 juin 1909, pp. 404 et 409.

45 Sarkis Souin, délégué en compagnie d'un prélat, est mis sous " surveillance militaire » dès son arrivée en Cilicie, et empêché de circuler librement (*cf. ibidem*, p. 407).

46 *Ibidem*, minutes de la séance du 24 avril 1909, pp. 305-306.

47 *Ibidem*, minutes de la séance du 12 juin 1909, pp. 389-409.

48 *Ibidem*, minutes de la séance du 21 août 1909, pp. 484 et suiv.

lation désarmée, il s'exclame: "Après cette sanglante duperie, comment peut-on accuser les cadavres allongés de personnes qui, cette fois-ci, n'ont même pas pu amorcer un mouvement d'autodéfense, tirer la moindre cartouche ou jeter même une pierre ? Comment qualifier, comment comprendre ces accusations mensongères ? Dites-nous [...] si vous ne voulez plus que nous habitions ce pays, que nous ne vivions plus sur cette terre. [...] Jusqu'à quand notre sang et nos larmes vont couler au nom d'une chimérique et délirante histoire de "royaume arménien" à laquelle vous ne croyez pas vous-mêmes, car vous ne pouvez imaginer que les Arméniens soient stupides au point d'y croire eux-mêmes ».⁴⁹ Outre l'indignation, ces propos reflètent le désespoir qui s'est emparé de nombre d'Arméniens qui découvrent à cette occasion combien la situation a peu changé. D'autres, comme l'éditorialiste du quotidien *Azadamard* évoquant les activités de la commission d'enquête parlementaire, expriment plutôt un pessimisme cynique : " Il serait naïf, écrit-il, d'attendre que justice soit rendue. Tout le processus actuel n'est pas destiné à ce que la justice l'emporte, mais à dissimuler derrière un rideau une catastrophe qui a été aussi destructrice pour la population arménienne de Cilicie ».⁵⁰ Mais, outre ces déclarations générales, on commence aussi à entendre des accusations visant directement le pouvoir. Le député K. Zohrab, manifestement excédé, explose à la tribune du parlement ottoman : " Le gouvernement reste fidèle aux vieilles traditions en niant les faits qui se sont produits, comme dans le cas des événements d'Adana, où il a longtemps réfuté le nombre des victimes qui a pourtant été confirmé par des informations officielles ultérieures ».⁵¹ La réaction de bon nombre de députés jeunes-turcs, en principe ouverts aux pratiques démocratiques, est à l'image de la réalité ottomane du temps : Zohrab est tout bonnement interrompu, tiré à bas de la tribune et molesté. On observe un autre fait révélateur au cours de la séance parlementaire du lendemain, 3 juillet : K. Zohrab et Vartkès Séringulian tentent ce jour-là de défendre, devant une assemblée majoritairement hostile, un projet de loi, pourtant déposé par le groupe jeune-turc, visant à instituer des syndicats ouvriers dans l'Empire ottoman.⁵² Le parallèle entre les arguments avancés par les deux députés arméniens et les réactions pour le moins conservatrices de certains de leurs collègues turcs illustre l'abîme culturel qui existe entre eux, y compris avec des députés réputés modernistes.

Au début de l'automne, malgré les quelques progrès enregistrés dans l'affaire cilicienne — nous avons vu comment le gouvernement et le Parlement l'ont gérée —, les milieux arméniens continuent à réclamer la réparation des dommages subis et la restitution des biens pillés. Compte tenu du contexte, qu'ils connaissent mieux que quiconque, on peut s'étonner de cette obstination à vouloir absolument que justice soit rendue dans un pays qui avait, jusqu'à un passé récent, une interprétation restrictive de ce mot. Mais les Arméniens sont manifestement décidés à mener à son terme cette affaire et à ne pas céder. Après avoir fait preuve d'une certaine souplesse en négociant directement avec le gouvernement ou les dirigeants jeunes-turcs durant tout l'été, ils refusent de se contenter de bonnes paroles, car l'affaire leur paraît trop lourde de menaces pour l'avenir et en trop flagrante contradiction avec les principes officiellement défendus par les Jeunes-Turcs.

Le 25 septembre, en séance publique de la Chambre, N. Djivanian, par ailleurs député au

⁴⁹ *Puzantion*, n° 3823, daté du 10 mai 1909, p. 1.

⁵⁰ *Azadamard*, n° 2, daté du 24 juin 1909, p. 1.

⁵¹ *Azadamard*, n° 9, daté du 2 juillet 1909, p. 2, compte rendu de la 104^e séance.

⁵² *Azadamard*, n° 10, daté du 3 juillet 1909, p. 2, compte rendu de séance.

parlement ottoman et membre de l'İttihad, défend les positions du gouvernement jeune-turc et reprend la thèse selon laquelle après l'"affaire d'Adana" les autorités ont évité de justesse les débordements et des massacres dans les provinces de l'Est. Interrompu dans sa démonstration par un tollé général, Djivanian a cédé sa place à la tribune au responsable dachnakiste H. Chahriguian, qui s'exprime au nom du Conseil politique. Après une analyse de la situation, le député révèle qu'en concertation avec leurs collègues arméniens du parlement ottoman, les membres du Conseil ont préféré éviter la discussion en séance du rapport de la commission parlementaire (de Babikian), car la majorité des députés était manifestement opposée à toute déclaration publique mettant clairement en cause les autorités turques, et qu'ils pensaient, en agissant ainsi, laisser les mains libres au gouvernement pour qu'il puisse travailler dans le sens souhaité.⁵³ Immédiatement après, le chef hentchakiste Hmayag Aramians intervient et tente de démontrer qu'il y a continuité entre les régimes hamidien et jeune-turc, mais que la politique de ce dernier, sans être divergente, est beaucoup mieux "maquillée" et menée sous couvert de la loi, comme cela fut le cas lors des procès d'Adana, dont les jugements ne peuvent, paraît-il, être légalement cassés par le gouvernement.

Malgré certaines opinions contraires, la grande majorité des députés a cherché à trouver une issue à la crise en maintenant le contact avec la Porte. Cependant, pour mieux signifier qu'il n'est pas disposé à céder devant les arguments ou les menaces de massacres avancés par les autorités, le Conseil politique demande au patriarche Eghiché Tourian de démissionner. Ce que ce dernier fait le 4 septembre, en signe de protestation contre l'inertie du gouvernement.⁵⁴ En marge de ces débats, libéraux et dachnakistes continuent à entretenir des relations avec la direction de l'İttihad, qu'ils savent influente. Le manque de résultats concrets et, selon ses opposants, l'inadéquation des démarches effectuées par le Conseil politique provoquent la chute de la direction libérale-dachnak de la Chambre, qui élit un nouveau Conseil majoritairement constitué de conservateurs, avec comme chef l'inamovible Minas Tchéraz.⁵⁵ Ainsi, le "ventre mou" de la Chambre semble avoir pris au sérieux les menaces du gouvernement. Au cours des débats qui suivent ce changement de direction, H. Aramians, soutenu par K. Zohrab, fait remarquer à l'assemblée réunie que ce n'est pas en élisant des gens de la vieille école qu'elle peut obtenir de meilleurs résultats. Qu'en outre, ceux-ci ignorent absolument tout des réalités quotidiennes des provinces et que, dorénavant, il n'est plus possible d'exclure les partis de la direction des affaires. Plus consensuel, Krikor Zohrab rappelle qu'il a essayé, à son retour d'exil, l'année précédente, de constituer un bloc entre les partis et l'intelligentsia, afin de les faire participer à la vie politique nationale dans le cadre prévu à cet effet, et qu'en définitive ce n'est pas faire du Conseil une annexe des partis que d'y élire certains de leurs militants, mais plutôt un moyen de les canaliser dans un cadre consensuel.⁵⁶ La crise suscitée au sein des instances arméniennes par l'affaire cilicienne exprime en fait une inquiétude profonde dans la classe politique. Le Puzantion rapporte des propos révélateurs tenus par Zohrab devant la Chambre : "On ne peut pas contester le comportement bienveillant du gouvernement actuel à notre égard, car nous savons fort bien que cinq mois auparavant il y avait un réel danger de voir les massacres d'Adana s'étendre à l'ensemble de l'Arménie, comme le prouvent les télé-

⁵³ *Adénakroutiun*, *op. cit.*, minutes de la séance du 25 septembre 1909, pp. 517-518 et 522-524.

⁵⁴ *Ibidem*, minutes de la séance du 4 septembre 1909, pp. 493-494.

⁵⁵ *Ibidem*, minutes de la séance du 30 octobre 1909, pp. 46-47.

⁵⁶ *Ibidem*, pp. 49-50.

grammes et les lettres qui sont parvenus entre les mains de la direction nationale ».⁵⁷ Menaces qui sont confirmées par les informations communiquées par les réseaux consulaires européens en Anatolie. L'éditorial de Puzant Ketchian, le patron de Puzantion, résume en quelques lignes le dilemme auquel sont confrontés les cercles arméniens : " Depuis un certain temps, une sorte de phénomène pessimiste se diffuse parmi nous, qui dit que le Comité ottoman [comprendons le CUP], s'il n'en a pas été l'organisateur, n'était pour le moins pas opposé aux massacres d'Adana, dont il a été grandement satisfait. Il est de la plus haute importance de clarifier cette question, car il est incontestable que le Comité ottoman contrôle la direction actuelle du pays et que ses orientations, ses décisions ont une signification vitale pour le peuple arménien. Si, à l'avenir, le Comité ottoman veut matériellement et moralement détruire les Arméniens, il serait souhaitable que nous en soyons dès à présent informés, pour que nous songions dès lors à notre avenir, c'est-à-dire à nous lever et à quitter ce pays. Pour notre part, cela fait six mois que nous nous occupons d'examiner cette question. Nous avons connaissance des télégrammes et des rapports reçus par le Patriarcat, et nous recevons nous-mêmes, sans cesse, des correspondances des régions à population arménienne, provenant de milieux très divers. Cependant, nous ne sommes pas parvenus à la conviction que le Comité ottoman a voulu faire massacrer les Arméniens ». ⁵⁸ Si l'éditorial de P. Ketchian ne tranche pas la question clé que tout le monde se pose, à savoir l'implication ou non du CUP dans ces massacres, il n'en traduit pas moins un doute pesant et le sentiment diffus que la présence des Arméniens dans l'empire est déjà contestée.

En décembre de la même année, H. Khosrovian présente, au nom de la nouvelle direction du Conseil, un rapport sur les suites données par le gouvernement à ses requêtes et demandes de réparation. Il annonce ainsi que cinq autres condamnés à mort arméniens ont été graciés et quarante-deux massacreurs pendus ; qu'une partie des prisonniers a été libérée, mais que, sur le fond, les organisateurs de la boucherie n'ont pas été inquiétés et que rien n'a été fait pour faciliter le retour dans leurs familles des enfants enlevés.⁵⁹ Malgré tout, le catholicos de Cilicie Sahag II Khabayan, qui avait démissionné en signe de protestation, en même temps que le patriarche, est revenu sur sa décision et a demandé à son homologue stambouliote, Eghiché Tourian, d'en faire autant. Ainsi se trouve indirectement posée la question essentielle qui anime les débats de la Chambre au cours des années 1908-1909 : à savoir jusqu'où demander réparation et le rétablissement de la sécurité des biens et des personnes sans provoquer de nouveaux massacres ?

C'est précisément sur ce sujet que K. Zohrab fait une nouvelle intervention d'une heure, après avoir demandé le huis clos et la non transcription de son discours.⁶⁰ On le comprend, car l'exécution de quarante-deux assassins de Cilicie a provoqué dans l'opinion publique turque une émotion considérable. Certes, les véritables responsables n'ont pas été visés, mais l'exécution de comparses est suffisante pour provoquer la chute du premier ministre, Hilmi pacha, remplacé par Hakkı, l'auteur de la fameuse déclaration faisant porter la responsabilité des massacres sur les Arméniens.⁶¹ Certains députés considèrent que l'affaire cilicienne est un cas exemplaire et que si la Chambre ne mène pas le combat jusqu'au bout pour obtenir réparation, il ne faut pas compter sur une amélioration du sort des populations arméniennes dans les provinces, qu'il

⁵⁷ N° 3924, daté du 20 septembre, p. 1, éditorial.

⁵⁸ *Ibidem*, p. 1.

⁵⁹ *Adénakroutiun*, *op. cit.*, minutes de la séance du 18 décembre 1909, pp. 127-129.

⁶⁰ *Ibidem*, p. 130.

⁶¹ Déclaration au *Temps* reprise dans *Azadamard*, n° 12, daté du 6 juillet 1909, p. 1.

s'agisse de la restitution des terres confisquées ou du contrôle des tribus kurdes. En définitive, la Chambre charge les députés au parlement ottoman et notamment Krikor Zohrab, Hampartsoum Boyadjian et Vartkès Séringulian de tenter une nouvelle démarche auprès de leurs collègues turcs. Geste significatif, le Conseil politique demande en même temps au patriarche Tourian de reprendre ses fonctions.⁶² Les cercles arméniens ont manifestement décidé de renoncer à demander des comptes par crainte de nouvelles violences.

Ռայմոնդ Գևորգյան
Ադանայի կոտորածների քաղաքական կառավարումը
ամփոփում

Հոդվածում քննության է առնվում Ադանայի կոտորածների կազմակերպման և իրականացման մեջ տեղական և կենտրոնական իշխանությունների ներգրավվածության հարցը: Անդրադարձ է կատարվում այն կարևոր հարցին՝ արդյո՞ք Ադանայի ողբերգությունը կազմակերպվել էր կենտրոնացված կառավարության, թե՞ տեղական իշխանությունների կողմից: Տարաբնույթ սկզբնաղբյուրների օգտագործման և դեպքերի օբյեկտիվ ներկայացման միջոցով ևս մեկ անգամ ապացուցվում է Ադանայի կոտորածների իրական կազմակերպիչների դերը և հերքվում այն կեղծ դրույթը, թե կոտորածները եղել են անկարգությունների հետևանքով և ոչ մի կապ չունեն կենտրոնական իշխանությունների հետ:

62 Kévorkian, "Les Massacres de Cilicie d'avril 1909 », *art. cit.*, pp. 143-153 et 161.